

COVID-19-La sécurité et la santé de nos élèves et de notre personnel au coeur de nos priorités pour la réouverture des écoles

Shawinigan, le 6 mai 2020- Chers parents, à compter de lundi, nous serons très heureux d'accueillir vos enfants dans nos écoles au nombre de 2689 sur une possibilité de 5644 élèves. La santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel figurent au coeur de nos priorités. D'ailleurs, au cours des deux dernières semaines, nous avons déployé des efforts extraordinaires afin d'assurer à tous, un retour en classe sécuritaire.

Pour poursuivre sur cette lancée, nous souhaitons vous partager des consignes respectant les recommandations de la Santé publique, de même que celles de la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#) (CNESST) qui seront appliquées avec rigueur et pour lesquelles nous requérons votre compréhension et votre collaboration.

Un élève ou un membre du personnel présentant des symptômes doit demeurer à la maison

- La fréquentation du milieu scolaire et le transport scolaire sont interdits à tout élève ou membre du personnel de l'école présentant des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite d'odorat ou de goût, autres symptômes selon [le site du gouvernement](#)), et nous demanderons que l'élève ou le membre du personnel soit testé.
- L'accès sera refusé à tout élève dont les parents ou une autre personne vivant dans la même résidence présentent des symptômes ou sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19.

Protocole qui sera appliqué si un enfant présente des symptômes à l'école

- L'élève présentant des symptômes sera isolé dans une pièce prévue à cet effet et devra porter un masque de procédure.
- Un seul membre du personnel, équipé des protections nécessaires, s'occupera de l'élève présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher. Le numéro d'urgence que nous avons dans la fiche de l'élève sera utilisé et le parent devra nous répondre sans délai.
- Les objets personnels de l'élève qui a des symptômes seront remis aux parents dans un sac de plastique.
- Une fois que l'élève présentant des symptômes aura quitté, la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'élève seront désinfectés.
- Les parents des élèves du groupe de l'élève affecté, le membre du personnel responsable de l'isolement et l'éducateur ou l'enseignant de ce groupe seront avisés suite aux consignes de la Direction de la santé publique.

Mesures pour favoriser une distanciation physique

- Des mesures sont prévues pour favoriser une distanciation physique de deux mètres entre les personnes et limiter la durée des contacts rapprochés avec les élèves. Par exemple, des marquages au sol pourraient être ajoutés, une distance de deux mètres entre les pupitres en classe sera respectée, etc.
- Le ratio maximal de 15 élèves par local prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sera respecté. Pour les élèves du préscolaire, nous viserons, si possible, un ratio maximal de 10 élèves afin d'assurer une meilleure vigie sur les mesures de sécurité.
- L'accès aux établissements scolaires, est réservé au personnel et aux élèves seulement.
- Les aires communes non essentielles seront fermées.
- Les horaires, pendant la journée, seront ajustés pour minimiser les déplacements et les regroupements en même temps. L'accès à la cour de récréation se fera en sous-groupes et de manière contrôlée.
- La prise des repas des élèves s'effectuera dans les classes, pour éviter les déplacements dans l'école. Pour limiter la propagation, aucun micro-ondes ou réfrigérateur ne pourront être utilisés. Les repas devront donc être froids ou dans un thermos et les boîtes à lunch pourvues de blocs réfrigérants si nécessaires.
- Les mêmes élèves seront gardés dans le même groupe, dans les mêmes locaux, au même pupitre, sauf de rares exceptions.
- Le personnel en contact principalement avec des élèves du préscolaire et des élèves handicapés porteront un masque, une protection oculaire et des gants en tout temps, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de deux mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique.
- Dans la cour d'école, des zones de jeu pourront être spécifiquement réservées aux différents groupes, de manière à empêcher les contacts entre les élèves de ces groupes.
- Des modifications aux horaires des récréations et des intervalles de battement entre les périodes permettant de minimiser les contacts entre élèves seront prévues.
- Une attention particulière sera portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée des vestiaires, sortie vers la cour, escaliers, etc.) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent.

Des mesures sont aussi appliquées au transport scolaire

- Un élève par banc et un espace de deux bancs entre chaque élève devront être respectés. La seule exception est pour les membres d'une fratrie qui pourraient partager le même banc.
- Les parents qui ont indiqué avoir besoin de transport scolaire recevront par courriel, d'ici dimanche soir, l'heure d'embarquement de leurs enfants.
- La commission scolaire s'est assurée auprès de ses transporteurs que les autobus scolaires respectent les recommandations de la CNESST.

Mesures d'hygiène et de désinfection

- Tous les membres du personnel et les élèves seront sensibilisés en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire. À ce sujet, la collaboration des parents est souhaitée pour préparer le terrain avec leur enfant avant même le retour en classe. Par exemple, le lavage fréquent des mains à l'eau tiède pendant 20 secondes, tousser ou éternuer dans son coude, jeter son mouchoir à la poubelle tout de suite après son utilisation.

- Les tables, les chaises, les locaux, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent seront désinfectés au moins une fois par jour selon la fréquentation des lieux.
- Un concierge sera présent dans toutes les écoles de 7 h à 18 h et s'assurera d'une désinfection fréquente des surfaces communes (rampes d'escalier, poignées de porte, lavabos, salles de toilettes, etc.)
- Chaque local où il y aura présence d'élèves sera muni d'un vaporisateur et d'un linge pour désinfecter rapidement un objet ou une surface en cas de besoin.

Faisons équipe pour la santé de nos élèves et de notre personnel

- Il sera impératif que tous les élèves respectent également ces consignes. Toute opposition au respect des consignes pourrait entraîner un retrait de l'élève de l'école, car notre devoir est de protéger la santé de tous. Les actions mettant à risque la santé des autres élèves et du personnel ne seront pas tolérées.

Nous souhaitons que cette correspondance vous rassure sur le sérieux que nous accordons à la démarche de réouverture de nos écoles en période de pandémie. Nous sommes persuadés que si tous respectent les consignes, nos milieux seront sécuritaires pour les élèves et pour le personnel.

Bien entendu, ces mesures changent en bonne partie l'école telle que nous l'avons connue. Autant le personnel que les élèves devront s'ajuster, s'adapter. Soyez assurés, nous déploierons tous les efforts nécessaires, afin que cette transition dans le contexte que nous vivons se déroule dans l'harmonie.

Merci à l'avance de votre collaboration,



Denis Lemaire,
Directeur général
Commission scolaire de l'Énergie